

## Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

### Séance du mardi 11 mars 2025

#### **Membres présents :**

Collège des professeurs : Christophe CLÉMENT, Anais DANET, Georges DURRY, Dominique ROUX, Séverine VISSE-CAUSSE, Vincent VUIBLET

Collège des autres enseignants : Ahlem ARFAOUI, Jean-Michel BRICAULT, Françoise LE NY VRAY, Philippe LESTRIEZ, Jean-Francis ORY

Collège des étudiants : Matthéo MARESCOT, Clothilde BOZON, Louis MARTZ,

Collège des BIATSS : Romuald ARNOLD, Nicolas BELLOY, Jean-François GUISE, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, David CABANAC, Arnaud FLORENTIN, Christian VAN DER STEE

#### **Membres représentés :**

Isabelle HEULLANT-DONAT donne pouvoir à Georges DURRY

Hamid MORJANI donne pouvoir à Ahlem ARFAOUI

Nicolas ETIQUE donne pouvoir à Georges DURRY

Emmanuelle GAUTHERAT donne pouvoir à Louis MARTZ

Linda MFENJOU donne pouvoir à Dominique ROUX

Isabelle MALBEC donne pouvoir à Romuald ARNOLD

Joseph PUZO donne pouvoir à Vincent VUIBLET

#### **Membres excusés :**

Isabelle HEULLANT-DONAT ; Hamid MORJANI ; Nicolas ETIQUE ; Emmanuelle GAUTHERAT ; Linda MFENJOU ; Nathalie HUMBERT ; Isabelle MALBEC ; Véronique MARCHET ; Martine LIZOLA ; Isabelle HELIOT-COURONNE ; Edwige HELMER-LAURENT ; Colette THOMAS ; Joseph PUZO

#### **Membres de droit :**

Monsieur le Recteur représenté par madame Maud MOEYAERT

#### **Ordre du jour :**

**1. Points d'information**

**2. Approbation du procès-verbal du 17.12.2024**

**3. Questions financières**

- Approbation du compte financier sur l'exercice 2024

**4. Questions pédagogiques**

- Création et modification de formations
- Relevé de décisions de la CFVU du 19.11.2024
- Relevé de décisions de la CFVU du 17.12.2024
- Relevé de décisions de la CFVU du 28.01.2025

#### **5. Stratégie de communication de l'URCA**

#### **6. Questions statutaires :**

- Modification des statuts de l'Institut Georges Chappaz

#### **7. Questions recherche :**

- Relevé de décisions de la commission recherche du 19 décembre 2024
- Relevé de décisions de la commission recherche du 21 janvier 2025
- Relevé de décisions de la commission recherche du 12 février 2025

#### **8. Election représentant BIATSS au conseil de la fondation**

#### **9. Questions diverses**

\*

\*

\*

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h02*

#### **1. Point d'informations**

Monsieur le Président accueille Monsieur Nicolas BELLOY en tant que membre du conseil d'administration, à la suite du départ de monsieur Emmanuel BONNET.

Monsieur le Président informe les conseillères et conseillers des résultats des élections et nominations suivantes :

- Madame Isabelle TITEUX, directrice de l'EiSiNE,
- Monsieur Fabien EMPRIN directeur de l'Inspé,
- Madame Caroline LION, directrice de la DPI,
- Monsieur Yohan ARNOULD, responsable du service de prévention des risques.

Il fait part d'un échange avec la rectrice sur les contrats d'objectifs de moyens de performance (COMP) qui pourraient être étendus à toutes les activités des universités et seraient assimilés, de fait, aux dialogues de gestion entre les universités et le ministère.

Monsieur le Président indique que le CAS-pension va être compensé de manière soclée.

Monsieur le Président fait état de deux arrêtés d'interdiction aux locaux universitaires.

Madame Dominique ROUX fait lecture des pouvoirs.

## 2. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 17 décembre 2024, avec 25 voix pour et 1 abstention.*

## 3. Questions financières

Madame Céline COLLET rappelle que ce compte financier est soumis au nouveau décret financier qui modifie les trois critères et les seuils de soutenabilité budgétaire.

Madame Nathalie MERIOT dresse la liste des faits marquants de l'année 2024 :

- L'élection de Monsieur Christophe CLEMENT et différents remplacements de personnels,
- Un changement organisationnel de la chaîne financière,
- La fin des travaux, avec la construction du bâtiment 7 du campus Moulin de la Housse et des bâtiments A et E de l'IUT de Troyes,
- La mise en place du COMP 2024/2026 pour lequel l'URCA a reçu les premiers versements, représentant 50% du total. Le montant perçu en 2024 s'élève à 2 175K€. Il est compris dans la SCSP. Madame MERIOT souligne que cette somme a été versée mais qu'elle n'a pas été dépensée, ce qui exercera une influence sur le résultat comptable de 2024,
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui a produit un effet en année pleine en 2024 du fait que 5 points d'indice ont été attribué à tous les agents publics le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Une revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Une revalorisation de l'indemnisation du rachat des jours du compte épargne temps (CET),
- Le ralentissement de l'inflation qui a été particulièrement visible sur le poste des fluides,
- Des régularisations à la clôture de l'exercice.

Madame Céline COLLET précise que les chiffres présentés se rapprochent du BR2 2024 malgré des variations sur le type de recettes. Les trois nouveaux critères de soutenabilité sont respectés au 31 décembre 2024 avec un fonds de roulement de 18 162K€ représentant 29,33 jours de fonctionnement, une trésorerie à 42 173K€ représentant 68,11 jours et un taux de pression de masse salariale de 82,04%.

### ➔ L'exécution budgétaire

Les recettes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 240 387K€ ce qui représente une sous-exécution au BR2 de 955K€, soit un taux d'exécution de 99,60% et une hausse de 821K€ par rapport au compte financier 2023. Ces variations s'expliquent par l'augmentation de la dotation SCSP pour 894K€ en comparaison du BR2 et 3 392K€ par rapport au compte financier 2023.

Au niveau des ressources globalisées, on constate une hausse de 680K€ en comparaison du BR2 et une hausse de 2 822K€ en comparaison du compte financier 2023.

Concernant les recettes fléchées, une baisse est constatée pour 2 530K€ par rapport au BR2 et pour 5 933K€ en comparaison du compte financier 2023.

La SCSP s'élève 191 466K€, soit une augmentation de 894K€ en comparaison du BR2 et de 3 932K€ par rapport au compte financier 2023.

Les prévisions du BR2 sont basées sur la notification intermédiaire reçue en juillet 2024. Cette hausse est principalement due au versement du COMP à hauteur de 50%, du versement unique de la dotation de 150K€ dans le cadre du CoSINE et du financement à hauteur de 50% du rendez-vous salarial de juin 2023 pour 853K€ supplémentaires.

On constate une baisse de la dotation de fonctionnement par rapport à la dotation de 2023 pour 268K€, qui correspond à une moindre compensation de 130K€ pour les opérations immobilières concernant la mise en sûreté et l'accessibilité des bâtiments et une baisse de 99K€ avec un réajustement de l'enveloppe d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers.

Pour les recettes globalisées, le montant s'élève à 28 381K€, soit une hausse de 11,04% par rapport au compte financier de 2023, avec une hausse significative de la catégorie « autres recettes » dont +392K€ au titre des dons et des contrats avec des fondations pour les laboratoires de recherche et 2 153K€ pour le CFA et d'autres recettes.

En comparaison au BR2, on constate au global une sur-exécution de 2,46% qui s'explique par la hausse des recettes concernant les dons (pour 200K€ supplémentaires) et des autres recettes (pour 1 500K€). On note une sous-exécution pour les autres financements publics globalisés de - 754K€.

Concernant l'évolution des recettes fléchées, celles-ci sont en baisse par rapport au compte financier 2023 pour - 5 933K€ et par rapport aux prévisions du BR2 pour 2 530K€. En comparaison avec le compte financier 2023, la variation provient de deux projets immobiliers qui ont été financés par la région l'année précédente.

Dans le cadre des collaborations en cours, des versements ont été plus conséquents sur l'exercice 2023, notamment pour le contrat CEA ITHEMM pour un montant de 434K€, pour le contrat TotalEnergie AEROLAB avec un versement de 393K€ et pour le solde du projet AEAP de SEBIO pour un montant de 112K€.

En comparaison avec le BR2 2024, la sous-exécution est de 10,97% et s'explique par la reprogrammation du versement dans le cadre du PIA FIBI pour 1 900K€ (qui n'a pas été perçu et sera reprogrammé en 2025). On note également une sous-exécution sur les fonds européens pour 727K€ relatifs aux projets de recherche VITEST et 3BR, en cours d'expertise auprès du FEDER, mais également pour le projet PEPITE pour 193K€, ainsi que le solde du projet REACT022 géré par le pôle santé.

L'évolution des recettes en comparaison du BR2 2024 montre :

- Une hausse de 1 195K€ pour le CFA
- Une hausse de 150K€ pour la taxe d'apprentissage
- Une baisse pour la CVEC de 56K€
- Une baisse de 285K€ pour la formation continue

Concernant l'évolution des dépenses relatives aux effectifs, la consommation d'emplois en 2024 est de 2 461,69 ETPT contre 2 417,95 ETPT en 2023, soit une progression de 43,74 ETPT représentant 1,81% d'augmentation répartis de la façon suivante :

- Sur le plafond Etat, les ETPT sont en hausse de 27,81 ETPT avec une diminution de la population titulaire de -27,27 ETPT et une hausse de la population contractuelle de + 55,08 ETPT.

- Sur plafond ressources propres, les ETPT effectifs sont en hausse de 15,93 ETPT, principalement sur les projets transverses (France 2030, alliance INVEST) avec +17,59 ETPT.

Les dépenses par enveloppe sont très proches des prévisions du BR2. Les dépenses par masses sont stables dans l'ensemble par rapport au dernier compte financier avec une hausse de 1,96% de réalisation sur l'ensemble des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont en baisse en autorisation d'engagement (AE) en comparaison au BR2 2024 et du compte financier 2023.

Madame Céline COLLET indique qu'il reste encore du travail à faire pour obtenir un meilleur taux d'exécution sur la partie « fonctionnement », l'objectif étant de passer au-dessus des 90% d'exécution.

Pour la partie crédits de paiement (CP), en comparaison au compte financier 2023, la variation s'explique par les deux projets immobiliers de l'IUT et du campus Moulin de la Housse à hauteur de 8 millions d'euros qui justifient la variation de -13,20%.

Concernant l'évolution des dépenses par missions, en comparaison au compte financier 2023, on constate une baisse de -3,60% pour la partie pilotage et support, une hausse de 1,6% pour la recherche, une hausse de 1,4% pour la formation et une hausse de 0,60% pour la partie « étudiants ».

#### ➔ Les grands agrégats comptables

Le résultat patrimonial est en amélioration avec un résultat prévisionnel positif de 1 835K€ expliqué par le travail effectué pour améliorer la sincérité budgétaire et pour viser la soutenabilité. Ce résultat représente une amélioration de 4 194K€ par rapport au BR2 2024. Le versement à hauteur de 50% du COMP en 2024 impacte le résultat car les dépenses restent à réaliser pour cette partie. Le prélèvement sur le fonds de roulement diminue de 1 783K€ en comparaison du BR2 2024. Le prélèvement sur la trésorerie augmente de 2 521K€ par rapport au BR2 2024.

Les seuils obligatoires sont respectés pour la trésorerie avec 60,11 jours de fonctionnement en CP, soit un niveau final de trésorerie de 42 173K€. Pour le fonds de roulement, le seuil des 15 jours est respecté avec 29,33 jours de fonctionnement. Madame COLLET rappelle qu'un jour de fonctionnement équivaut à 619K€.

Madame Nathalie MERIOT indique que les charges de fonctionnement s'élèvent à 240 126K€ et les produits de fonctionnement s'élèvent à 241 961K€. Il y a donc un résultat positif de 1 835K€.

En 2024, une hausse des ressources propres est constatée, notamment sur les contrats d'apprentissage, les droits d'inscription, la formation continue et la VAE, les prestations recherche de la CVEC et la taxe d'apprentissage.

Concernant l'évolution des charges, l'inflation a influé sur le coût des fluides. Les charges sont en baisses pour les postes relatifs aux « fluides », « achats de fournitures » et les « missions et frais de réception ». A contrario, des postes de charge sont en hausse, notamment pour l'entretien, la maintenance, le gardiennage et le nettoyage.

Les charges de personnel (salaires, traitements et rémunérations divers) ainsi que les charges sociales s'élèvent à 189 602K€ et augmentent de 4 710K€ alors que la part de la SCSP relative à la masse salariale s'élèvent à 177 314K€.

Les autres charges liées au personnel s'élèvent à 192 238K€, ce qui en fait le plus gros budget de l'URCA avec 86% des dépenses de fonctionnement décaissables.

La capacité d'autofinancement (CAF) ne retient que les opérations ayant fait l'objet d'une sortie ou d'une entrée directe en trésorerie. La CAF est de 8 986K€ et a augmenté de 5 267K€ par rapport à 2023.

Le fonds de roulement est de 18 162K€ et pour financer les investissements de 2024, 5 844K€ y ont été prélevés.

La trésorerie s'élève à 42 173K€. Elle est en baisse de 7 447K€ par rapport à 2023, s'expliquant par la régularisation de dépenses antérieures à 2024 et par l'avance de dépenses sur des recettes qui seront encaissées sur des exercices futurs.

#### ➔ Focus sur la fondation

Madame Nathalie MERIOT rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le compte financier de la fondation ne doit plus être présenté avec celui de l'établissement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la trésorerie de la fondation est suivie, en comptabilité, dans un compte différent de celui de la trésorerie de l'établissement.

Le résultat de la fondation est nul. Les charges supérieures aux produits sont compensées par la dotation consommable des dons effectués à la création de la fondation. Cette part consommable s'élève à 521K€ et la trésorerie à 774K€.

Madame Marianne CARLIER, commissaire aux comptes, présente la procédure pour l'établissement du rapport d'opinion. Elle attire l'attention sur une note de l'annexe qui décrit les régularisations comptables qui sont opérées via le report des recettes liées aux contrats d'apprentissage et de formation continue.

Madame CARLIER rappelle que son cabinet est également le commissaire aux comptes de la fondation et émet un rapport de certification qui revêt la forme d'une certification pure et simple.

Monsieur Georges DURRY souligne qu'un travail de très bonne qualité a été effectué au cours de l'année concernant le bilan financier. Il indique que le résultat patrimonial, contrairement au BR2, s'élève à 4 millions d'euros et qu'il n'a pas compris les éléments qui expliquent cette augmentation, hormis pour le COMP qui n'a pas été mis en œuvre.

Madame Céline COLLET répond que dans le cadre du calcul de ce résultat, les écritures comptables sont réellement arrêtées, ce qui signifie que lors de la construction du BR2, les écritures de produits perçus d'avance (PCA) et des produits à recevoir restent à estimer. Elle précise que la méthodologie n'était pas la bonne car les écritures n'étaient effectuées que sur les réalisations de l'année 2024 et ne reprenaient pas l'historique des opérations pluriannuelles.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il a l'impression, au vu du tableau en page 31 de la note ordonnateur, que ce sont les subventions de l'Etat qui maintiennent le budget de l'université car la situation patrimoniale présente 6 millions d'euros de subventions, une baisse de la masse salariale et une augmentation des produits.

Madame Céline COLLET répond que la subvention de l'Etat pour 2023 est de 190 767K€, alors qu'il avait été prévu 189 382K€ et que 195 646K€ sont effectivement réalisés, comprenant le COMP et l'augmentation de la SCSP.

Monsieur Georges DURRY demande si les 20% représentant le COMP viennent en plus de la SCSP. Il avait compris, suite aux précédentes discussions, qu'il y avait d'une part la SCSP et d'autre part 20% de la dotation qui serait attribuée si l'université atteignait ses objectifs.

Monsieur le Président répond qu'il y a une confusion entre le COMP de l'établissement et le COMP national. Ici, il est question du COMP national avec 0,8% maximum de la SCSP, qui s'élève pour l'établissement à 4,5 millions d'euros et pour lequel on a touché 2,175 millions d'euros cette année, le reste étant versé sur les années à venir.

Monsieur Georges DURRY demande si ces 4,5 millions viennent en plus ou sont compris dans la SCSP fixée à 190 millions.

Monsieur le Président indique qu'ils sont inclus dans la SCSP, mais en plus de ce qui était prévu au départ.

Monsieur Georges DURRY évoque le fait que, par rapport aux ressources propres globalisées et fléchées, il y a une hausse des résultats de la formation professionnelle en comparaison avec l'année 2023, mais une perte de vitesse des résultats en recherche.

Madame Céline COLLET indique l'avoir expliqué dans la note ordonnateur, relativement aux variations des ANR. Elle précise qu'il n'y a qu'une chaire cette année, ce qui représente 200K€, contre 3 chaires l'année précédente, ce qui constitue un écart d'environ 400K€. Il y a eu un solde de projet Interreg au titre de l'année 2024 et de nouveaux projets arrivent, mais leurs recettes sont prévues en 2026. Elle précise que de nouvelles recettes seront inscrites au BR1 et deux nouveaux PIA seront à ajouter.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y a pas eu de nouveau projet PIA en 2024 hormis le projet FIBI et sur 2023 la subvention d'amorçage a été plus importante, ce qui explique le différentiel.

Monsieur Georges DURRY demande quelles seront les conséquences pour le BI 2025 puisqu'il y a un résultat patrimonial conséquent.

Madame Céline COLLET répond qu'il y avait un critère qui n'était pas respecté dans le cadre du BI 2025 et qui n'était pas applicable lors du vote du décret financier : c'est donc sur la partie fonds de roulement qu'il faudra être attentif et prudent dans les dépenses, pour revenir à 15 jours de fonctionnement. Elle précise que ce résultat patrimonial va y contribuer, mais pas suffisamment pour remonter aux 15 jours de fonds de roulement attendu. En effet, il ne faut pas oublier que le COMP est compris dans ce résultat pour lequel les dépenses n'ont pas été faites en 2024 et mais impacteront 2025.

Monsieur le Président souligne que le résultat fait apparaître un montant de 1,8 millions d'euros mais si on prenait en compte le COMP, on serait en réalité à -0,3 millions. Il y a 6 millions d'euros d'économie à faire, le CAS-pension qui va être compensé soulage les comptes de 2,8 millions d'euros, mais il reste un peu plus de 3 à 3,5 millions d'euros d'économies à faire sur 2025 pour rester à l'équilibre. La situation nationale ne s'arrange pas, il y a toujours 3,8 milliards de dettes à payer – 1,60 milliards par an – et 100 milliards d'économie à faire pour alimenter les affaires militaires. Il rappelle que les universités n'ont pas encore reçu de notification définitive pour 2025 et il y a peu de raisons pour que la situation financière s'améliore en 2026.

Monsieur Yannick REMION résume en indiquant qu'il y a un peu plus de contraintes sur la masse salariale qu'initialement prévu au BI, plus de contraintes sur le fonds de roulement prévues initialement au BI si on tient compte du COMP et qu'il faut veiller au maintien des engagements de réduction de la masse salariale qui avait été construits au moment du BI, en espérant parallèlement

que la SCSP sera a minima à hauteur de ce qui avait été intégré au BI. Mais à ce jour il manque 800 Keuros.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte agrégé hors fondation de l'exercice 2024, à l'unanimité.*

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier de l'exercice 2024 de la fondation, à l'unanimité.*

#### 4. Questions pédagogiques

##### ❖ Création et modification de formations

###### ○ Accréditation CLES

Madame Emmanuelle LECLERCQ précise qu'il s'agit d'un certificat en langues de l'enseignement supérieur. Cette demande est faite pour l'accréditation qui vient de débiter. Elle va couvrir les 5 années de l'accréditation afin de permettre aux étudiantes et étudiants de tout niveau, au personnel de l'URCA et au personnel extérieur de pouvoir passer cette accréditation.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande d'accréditation CLES, à l'unanimité.*

###### ○ Création M2 Cybersécurité

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique que ce parcours est lié au projet Fo6Med qui, en majeure partie, est mutualisé avec les autres masters de la mention « Réseaux et Télécommunications ».

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du master 2 Réseaux et Télécommunication parcours Cybersécurité et Santé à compter de l'année universitaire 2025/2026, à l'unanimité.*

###### ○ Modification de l'intitulé CMI Informatique

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'intitulé du DU CMI Informatique et Simulation Numérique en CMI Informatique, à l'unanimité.*

#### 5. Stratégie de communication de l'URCA

Madame Marie-Odette VICTOR présente la stratégie de communication de l'URCA et indique qu'elle sera suivie sur la période 2024-2028. Elle rappelle que la direction de communication définit et met en œuvre la stratégie globale de communication de l'université en lien avec le projet d'établissement, les priorités fixées par le contrat de site et le COMP.

Cinq axes stratégiques majeurs ont été définis pour structurer le plan d'action qui vise à améliorer l'attractivité et la visibilité de l'URCA tout en renforçant le sentiment de fierté et d'appartenance à l'université.

La vision stratégique permet de positionner l'établissement comme une institution de référence au niveau national et à international. Cette vision repose sur trois piliers fondamentaux :

- L'attraction, qui vise à susciter l'intérêt des étudiantes et étudiants, du personnel et des partenaires potentiels par une image forte et engageante,
- L'attachement, qui permet de renforcer le lien affectif entre l'université, les étudiantes et étudiants, et le personnel en cultivant un sentiment de fierté partagée,
- Le positionnement, qui vise à accroître la notoriété et la reconnaissance de l'URCA autour de son développement stratégique et scientifique.

Par ce renforcement d'image, l'université ambitionne de devenir un choix privilégié pour les étudiantes et étudiants et les talents académiques au-delà d'une simple localisation géographique. Le but est de favoriser, par la stratégie de communication, une synergie interne et externe et de consolider le positionnement de l'établissement, tout en augmentant sa capacité à innover et à exceller dans un environnement universitaire concurrentiel.

La direction de communication s'appuie sur des outils de communication comme le site internet ou encore les réseaux sociaux.

Les axes de la stratégie sont les suivants :

➔ Renforcement de l'attractivité et de la visibilité de l'URCA

L'objectif est d'améliorer la perception et l'image de l'URCA sur les plans nationaux et internationaux avec plusieurs impacts attendus tels que le renforcement de la cohésion autour d'une image de marque solide et unifiée, l'amélioration de la visibilité de l'URCA au plan national et international, le développement de l'attraction des collaborations académiques, industrielles et sociétales et l'élargissement de l'audience à travers une communication plus moderne et adaptée aux nouvelles attentes.

Les actions portées sont les suivantes :

- Amélioration de l'image de l'URCA
- Renforcement de la visibilité nationale et internationale
- Développement de la stratégie numérique proactive
- Accentuation de la communication et de la vulgarisation scientifiques

➔ Développement du sentiment d'appartenance et de fierté

L'objectif est de mettre en avant les étudiantes et étudiants, le personnel, les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs à travers des initiatives qui vont humaniser la communication et valoriser les différentes réussites individuelles ou collectives permettant de renforcer une cohésion interne.

Les actions portées sont les suivantes :

- Consolider l'engagement, attirer et fidéliser les talents, transformer l'appartenance en fierté
- Consolider l'image de la marque employeur pour lui donner une image attractive et reconnue pour ses valeurs
- Développer le réseau des alumni

➔ Renforcement de l'identité et de la visibilité de l'URCA sur ses thématiques d'excellence

Avec l'identité signature de la bioéconomie et de l'environnement et dans un second domaine en IA et santé, ce choix identitaire va permettre de faciliter les actions de communication du fait que c'est un marqueur fort distinguant l'URCA des autres universités. Il facilite la lecture du positionnement de l'université sur des champs d'action et des champs scientifiques. Ce renforcement passera par des analyses détaillées de l'impact socio-économique de l'université.

Les actions portées sont les suivantes :

- Renfort de la stratégie science avec et pour la société
- Lobbying scientifique et relations presse
- Evaluation de l'impact socio-économique

➔ Valorisation de la qualité de vie, de la diversité et de la cohésion au sein de l'URCA

Cet axe permet de créer un environnement inclusif et solidaire en mettant l'accent sur le bien-être des étudiantes et étudiants et du personnel tout en promouvant les valeurs de diversité et d'égalité.

Les actions portées sont les suivantes :

- Organisation d'évènements inclusifs permettant d'avoir des actions pour lutter contre les discriminations
- Promotion des actions de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale
- Renforcement de la cohésion au sein de l'établissement

➔ Renforcement de l'ancrage territorial et des partenariats internationaux

L'université est considérée comme un acteur clé du territoire. Le but est d'être en synergie avec les collectivités autour de différents projets afin de d'améliorer la visibilité de l'université et du territoire.

Monsieur Jean-Francis ORY demande si le média training sera proposé sur la base du volontariat ou si la direction de la communication décidera des personnes à former.

Madame Marie-Odette VICTOR répond qu'un questionnaire va être envoyé à l'ensemble de la communauté pour identifier les personnes à former. Certaines expertes et experts le sont déjà sur des sujets ciblés dans les médias, mais ils doivent être formés pour être plus concis lors des interviews.

Monsieur Georges DURRY demande quel est le budget associé à ces actions.

Madame Marie-Odette VICTOR précise que certains axes sont identifiés dans le COMP, ce qui permet déjà de financer certaines actions. Elle précise que la signalétique a un budget compris entre 50 000 et 100 000 euros en fonction des campus. Le site web nécessite un budget d'environ 200 000 euros. Elle propose à Monsieur DURRY, s'il le souhaite, de mettre à disposition le montant pour chaque action.

Monsieur Georges DURRY ne souhaite pas plus d'informations et précise être satisfait de la réponse apportée. Il indique qu'antérieurement il y avait déjà un chargé de mission pour mettre en place un réseau des alumni et il souhaite connaître l'avancée du dossier.

Monsieur le Président indique que le chargé de communication de l'UFR sciences est le chargé de mission sur le dossier alumni. Il ajoute qu'un point doit être fait pour mettre en place une stratégie commune sur les alumni.

Madame Marie-Odette VICTOR ajoute qu'il existe une base sur laquelle s'appuyer où environ 70 000 alumni sont recensés.

## 5 Questions statutaires

Madame Carole CORPEL explique que la modification des statuts de l'Institut Georges Chappaz intervient à l'article 4 pour remplacer le président de l'association « Villa Bissinger » par un expert qualifié du milieu viticole, élu par le conseil de l'institut sur proposition du président du conseil.

Cette modification fait suite aux évolutions des activités de l'association « Villa Bissinger » qui ont été intégrées aux activités de l'université pour les missions correspondantes à celles de de l'établissement.

Cette modification intervient également pour des raisons de sécurisation juridique liée aux aléas juridiques des partenariats avec une association.

Madame Anaïs DANET s'étonne que les statuts n'aient pas été féminisés alors que la charte d'écriture non discriminante a été votée au dernier conseil d'administration.

Madame Carole CORPEL précise que le conseil de l'IGC a voté ses statuts avant le dernier conseil d'administration (CA) qui a adopté la charte. Elle rappelle que le CA ne peut pas modifier les statuts sans repasser par le conseil de la composante.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'Institut Georges Chappaz, à l'unanimité.*

## 6 Election d'un représentant BIATSS au conseil de gestion de la fondation

Afin de remplacer monsieur Emmanuel BONNET, la candidature de Monsieur Emmanuel HENON est proposée par Monsieur le président. Madame Dominique ROUX demande aux membres s'ils souhaitent procéder au vote à main levée.

Les membres en sont d'accord.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation de monsieur Emmanuel HENON comme représentant BIATSS au conseil de gestion de la fondation, à l'unanimité.*

## 7 Questions diverses

Madame Dominique ROUX évoque la question diverse posée par Monsieur DURRY :

*« Avez-vous des informations sur la mise en œuvre du budget 2025 au sein de l'établissement suite à l'adoption d'un budget national ? »*

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas encore de vision claire pour la fin d'année. Il a été décidé d'ouvrir les crédits à hauteur de 70% du budget, ce qui devrait couvrir les dépenses jusqu'aux vacances d'été.

Monsieur DURRY demande si des informations sont parvenues concernant certains dispositifs comme les repyramidages.

Monsieur le Président répond par la négative mais précise qu'à la suite de la mobilisation des sénatrices et sénateurs et des députés par les présidentes et présidents d'université, un rendez-vous avec France Université est pris afin de rencontrer Monsieur LAFON, sénateur et président de la commission culture et éducation pour évoquer la question du budget des universités.

Monsieur Yannick REMION rappelle que l'ouverture des crédits à hauteur de 70% du budget ne vaut que pour la partie soutien établissement puisque les dépenses sur ressources propres n'ont pas été touchées par l'ouverture en services votés. Elle vaut aussi pour les investissements sur soutien établissement qui avaient été très peu ouverts en services votés, uniquement pour les opérations qui paraissaient urgentes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30*